

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création du projet Multiparc à Saint Laurent de Mure (69720), rue J.F Crassard

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS PARIS PROPERTIES DEVELOPPEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

CORBOEUF Michel, directeur technique

RCS / SIRET

8 2 1 9 3 7 1 6 6 0 0 0 1 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n° 39, indice b).	Dépôt d'un permis d'aménager avec création de lots de terrains à bâtir sur une surface totale de 6,36 ha en limite du site existant "Vulcain" de 1,92 ha. A terme, les bâtiments d'activités construits auront une emprise au sol de 26 160 m2 maximum.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le permis d'aménager va prévoir la réalisation des VRD et des espaces communs et des espaces verts du parc d'activités, ainsi que la création de lots à bâtir pour des bâtiments d'activités sur 6,36 ha de parcelles non construites comprenant :

- voie de desserte commune : 9 200 m2
- espaces verts communs dont les noues végétalisées pour le traitement des eaux pluviales : 8 100 m2
- lots à bâtir : 46 300 m2 (dont emprise au sol des bâtiments de 26 160 m2 maximum)

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet Multiparc de Saint Laurent de Mure consiste à réaliser une zone d'activités mixte bureaux et activités qui puisse s'adapter aux entreprises de toutes tailles en permettant leur évolution. Le modèle est déjà éprouvé en Rhône-Alpes. Le site est aujourd'hui encadré dans un secteur très urbanisé, à proximité de l'autoroute A432 et de la LGV Rhin-Rhône. Le projet est également situé dans une zone de dangers très graves à graves de la canalisation d'Ethylène Feyzin Viriat. Le plan de masse du projet Multiparc sera aménagé en conséquence.

Une fois les travaux du permis d'aménager réalisés, les lots seront bâtis. Il est prévu de réaliser des locaux d'activités de 26 160 m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

La conception du parc va privilégier un aménagement paysagé favorisant la gestion des eaux pluviales à la parcelle. L'identification en amont des enjeux écologiques permet d'intégrer dès la phase de conception avec l'architecte, le paysagiste et les bureaux d'études, les mesures de préservation et de limitation des impacts sur la faune, la flore et les milieux naturels à prendre en compte.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain sera mis à niveau. Les réseaux, les voies de dessertes et les aménagements paysagers seront réalisés.

Lors de cette phase de travaux, et pour faire suite au prédiagnostic environnemental réalisé, les préconisations seront suivies sur les points suivants :

- le traitement des espèces invasives
- un démarrage des travaux entre septembre et février pour éviter les périodes de fortes sensibilités pour les espèces protégées
- une attention particulière à la conception de l'éclairage du site et des voies de desserte, pour éviter les nuisances sur la faune et le voisinage.
- la préservation de certaines haies ou une partie du boisement situé au Sud-Ouest du tènement. Ces habitats étant identifiés comme présentant un niveau écologique jugé « modéré » pour les haies et « fort » pour le boisement.

A l'issue des travaux d'aménagement, les permis de construire seront déposés pour chacun des lots , et les bâtiments seront construits.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réalisation des travaux du permis d'aménager est prévue en une fois.

La construction des lots sera échelonnée dans le temps.

Le nombre maximum de personnes présentes simultanément sur le site est estimé à 120 environ.

La desserte du site est prévue par des poids lourds, des véhicules particuliers, des cycles, des piétons, et des transports en commun.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis d'aménager puis 9 permis de construire maximum.  
Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- surface totale du projet	63 600 m2 (6,36 ha)
- surface voirie et desserte commune	9 200 m2
- surfaces des espaces verts communs	8 100 m2
- surface des lots	46 300 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue JF Crassard  
69270 Saint Laurent de Mure

References cadastrales :

- AV3 AV4 AV5 AV6 AV7 AV8  
AV9  
- AW9 AW10 AW11 AW12 AW13  
- AV10 AV11 AV12 AV13

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4° 5' 6" 8' 2" 7" 0" 2" Lat. 5° 0' 6" 1" 5" 3" 2"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté dans une zone d'aléas liées aux nuisances sonores générées par le réseau routier (A432 et D306), ferroviaire et aérien (aéroport de Lyon Saint Saint-Exupéry).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Laurent-de-Mure est incluse dans la Zone de Répartition des Eaux des couloirs de la nappe de l'Est Lyonnais.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 8 km de l'emprise du projet, il s'agit de la ZSC de l'Isle Crémieu (FR8201727).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction partielle de pâtures, culture annuelle et friche dont une partie est colonisée par des espèces ligneuses pionnières. Il s'agit de terrains agricoles exploités mais leur classement sur le PLU est 2AU. Le cortège d'espèces présent ou potentiel (faune et flore confondus) est cependant commun et ubiquiste. A noter la présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à plus de 8 km. Pas de lien fonctionnel identifié.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est classé en 2AU au sein du PLU. Toutefois, le projet est prévu sur une parcelle pâturée et une parcelle cultivée (environ 5 ha sur 9 ha).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par la présence de canalisations de transport de matières dangereuses. Il est localisé au sein des zones de dangers des canalisations (voir pré diagnostic en annexe).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique 3 (modéré)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une voirie de desserte depuis la rue JF Crassard. Déplacement limités à la desserte des activités comprises dans le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les constructions engendreront du bruit ou des nuisances sonores. Les travaux de nuit seront proscrits. Déplacement des véhicules dans la zone d'activités.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des éclairages pour la voirie sont prévus au projet, dont la conception fera l'objet d'une attention particulière pour éviter les nuisances sur la faune et le voisinage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêt d'exploitation de parcelles pâturées et cultivées.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projet depuis 2016 ayant eu un avis de l'autorité environnementale sur la commune.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Lutte contre les espèces invasives en phase chantier et en phase de fonctionnement.  
 Évitement des périodes sensibles pour le début des travaux de dégagement des emprises (travaux devant être débutés entre septembre et mars).  
 Travaux nocturnes proscrits.  
 Proscription de l'éclairage abusif.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le zone d'étude est dominée par des pelouses pâturées, des haies champêtres, une culture intensive et un terrain enfriché. 6,36 ha sont prévus pour l'aménagement sur les 9 ha étudiés. Les enjeux écologiques sont essentiellement concentrés sur le boisement mésophile, dont seule une faible surface est comprise dans la zone d'étude, et sur le réseau de haies champêtres. Ces habitats sont des zones de refuge pour la biodiversité locale et des espèces protégées (oiseaux, reptiles, trame verte locale). Cependant, les travaux d'aménagement n'impacteront pas pas le boisement. L'impact sur les haies sera, quant à lui, très limité, leur intégrité sera conservée pour préserver leur fonctionnalité. Ainsi, une évaluation environnementale n'est pas jugée nécessaire sur ce projet, seules quelques préconisations devront être mises en place (voir 6.4)

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Rapport d'étude produit par Evinerude : "PRÉ-DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 16/01/2019

Signature

  
**SAS PARIS PROPRIETIES DEVELOPPEMENT**  
7 rue de l'Amiral d'Estaing - CS 41694  
75773 PARIS CEDEX 16  
Téléphone 01.44.40.30.50 - Fax : 01.44.40.30.55  
RCS PARIS 821 937 166

